

# INTERPELLATION

**Auteur** CVPO, par Dominic Eggel, Marcel Zenhäusern (suppl.), Urs Juon et Guido Walker  
**Objet** L'aulne vert, cet ennemi du climat dans les Alpes  
**Date** 12.12.2019  
**Numéro** 5.0483

---

Les sols situés sous les pâturages permanents comptent parmi les plus importantes réserves de CO<sub>2</sub> à l'échelle mondiale. Si la prairie est bien entretenue, les pâturages servent également à stocker du CO<sub>2</sub> dans l'agriculture, en plus d'autres services écosystémiques tels que le maintien de la biodiversité. Dès lors que l'agriculture recule fortement dans les régions de montagne sous l'effet des changements structurels notamment, l'embroussaillage des prairies alpines couvertes par l'aulne vert augmente rapidement, en particulier dans les zones d'estivage. La vitesse à laquelle la forêt buissonnante se propage est préoccupante. Dans l'espace alpin, cette dernière est composée d'aulnes verts à hauteur de 85% environ, et elle gagne quelque 1'000 hectares par an (inventaire forestier national, Brändli 2010).

En mai 2019, un congrès dédié à cette problématique a été organisé à Andermatt par l'association «Alpinen Forschungs- und Ausbildungsstation Furka ALPFOR» de l'institut botanique de l'Université de Bâle. «Plusieurs travaux de master et de doctorat nous ont appris que l'embroussaillage par l'aulne vert n'a pas pour seul effet d'empêcher le retour de la forêt alpine. L'aulne vert vit en symbiose avec des bactéries qui produisent de l'engrais azoté à partir de l'azote de l'air», explique la Dresse Erika Hiltbrunner de l'association ALPFOR.

Deux grands thèmes figuraient au programme de ce congrès:

1. l'infiltration de l'azote excédentaire dans les sols sous forme de nitrate;
2. l'évaporation de l'azote excédentaire sous forme de gaz hilarant.

Concernant le point 1: l'infiltration porte sur une quantité d'azote nitrique comprise entre 15 et 30 kg par hectare et par année, qui atteint ainsi la nappe phréatique et les cours d'eau. Actuellement, 42% de l'ensemble des captages d'eaux souterraines en Suisse ne seraient pas classés conformément au droit fédéral, et il en serait de même des aires d'alimentation.

Concernant le point 2: les premières mesures de gaz hilarant dans les zones couvertes d'aulnes verts indiquent des taux d'émission 35 fois plus élevés que dans les prairies et les pâturages. Le gaz hilarant est un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub>. Les émissions annuelles d'un hectare d'aulnes verts sont quasiment aussi néfastes pour le climat que les émissions de CO<sub>2</sub> produites par 15'000 kilomètres auto.

Des petites surfaces couvertes d'aulnes verts (jusqu'à environ 30% de la couverture des sols) peuvent parfaitement contribuer à la diversité du paysage. Mais si l'aulne vert règne en monoculture sur des surfaces se chiffrant en kilomètres carrés, cela réduit aussi la diversité de l'habitat. La perte en biodiversité est donc considérable.

## Conclusion

1. Dans quelle mesure le Conseil d'Etat est-il au courant de la problématique posée par les surfaces d'aulnes verts dans l'arc alpin suisse, et notamment en Valais?
2. Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat envisage de prendre pour éviter la pollution des eaux potables due au lessivage des nitrates par les aulnes verts?
3. Quelles sont les mesures prises pour empêcher la propagation de l'aulne vert?
4. Des mesures ont-elles été prises par le canton du Valais pour débroussailler les surfaces couvertes d'aulnes verts?